

CONSEIL COMMUNAL D'ÉCUBLENS RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES

COMMUNE D'ECUBLENS - Préavis 2026/14

Création d'un couvert sur le site de la déchetterie communale – Crédit de construction
pour la législature 2026 - 2031

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,
Mesdames et Messieurs les Municipaux

La Commission des Finances (COFIN) s'est réunie à la Salle de réception, au sous-sol du bâtiment de Mon Repos le 7 septembre 2026 à 20 heures.

La Commission des Finances (COFIN) était composée des membres suivants :

Président : Jean-Claude Merminod [UDC]

Rapporteur : Basile Bischoff [PLR + ID]

Membres présents : Amelia Amiguet [FORUM]

Agnès Harr [PLR + ID]

Nicolas Schnorhk [PSIG]

Iseni Naser [PSIG]

Françoise Favre [Les Vert.e.s]

Membres excusés : Serge Nicod [FORUM]

Nader Donzel [FORUM]

Rémy Enga Luye [PSIG]

La Commission des Finances remercie les présences de M. Christian Maeder (Syndic) et M. Germain Schaffner (Municipal).

PROCÈS VERBAL :

M. Schaffner résume la situation : le couvert projeté aura pour avantage de protéger des intempéries les bennes destinées aux déchets pierreux, au flaconnage et au PET et offrira un abri à la pelle rétro et au tracteur utilisé pour l'exploitation de la déchetterie.

La toiture de la nouvelle construction sera équipée d'une installation photovoltaïque d'environ 50 kWc, financée par SIE SA, qui en sera propriétaire et en assurera l'exploitation ainsi que la maintenance.

Les options choisies privilégient une approche sobre et résiliente en matière de durabilité.

DISCUSSIONS :

Les points suivants ressortent de l'échange entre la Commission des Finances et la Municipalité :

Au sujet de la hauteur des toitures photovoltaïques prévues au-dessus de certaines bennes et du passage des camions chargés de les déplacer, la Municipalité confirme que les ingénieurs, ainsi que Mr. Morano, chef de service des travaux publics et de l'environnement à la commune d'Ecublens, ont vérifié que les hauteurs sont conformes.

S'agissant du coût estimé à Fr. 289'000. –, financé par la trésorerie ordinaire, la Commission des Finances demande si le futur couvert permettra de diminuer les volumes facturés pour le traitement des déchets.

La Municipalité répond que cet effet n'est pas quantifiable. Elle souligne néanmoins que cet investissement améliorera l'exploitation du site, le confort des usagers et les conditions de travail du personnel communal, tout en réduisant les risques de pollution des sols et des eaux de surface, ainsi que la dispersion de poussières et de particules dans l'air.

DELIBERATIONS :

La Commission des Finances délibère sur ce crédit de construction qui figure au plan des investissements 2025-2030 – compte 450.5030.237 Déchetterie – aménagement d'un couvert pour un montant de Fr. 350'000.-

CONCLUSIONS :

Après délibération, la Commission des Finances vous recommande, par 6 voix pour et une contre, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'adopter le Préavis 2026/14 tel que présenté.

Ecublens, le 28 septembre 2026

Le Président

Le Rapporteur

Jean-Claude Merminod

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'J. C. Merminod', written in a cursive style.

Basile Bischoff

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Basile Bischoff', written in a cursive style with a large, sweeping flourish at the end.